



Dossier de l'OHI n° S1/6200/C-2

**LETTRE CIRCULAIRE DU  
CONSEIL 1/2018  
26 mars 2018**

**ANNONCE DE LA DEUXIEME REUNION DU CONSEIL DE L'OHI  
ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

Références :

- A. LC de l'OHI 55/2017 du 31 octobre 2017 – *Résultat de la 1<sup>ère</sup> réunion du Conseil de l'OHI*
- B. Règles de procédure du Conseil de l'OHI

Madame la directrice, Monsieur le directeur,

1. Conformément à la référence A, la 2<sup>ème</sup> réunion du Conseil de l'OHI (C-2) se tiendra à Londres, Royaume-Uni, du mardi 9 au jeudi 11 octobre 2018.

**Participation des Etats membres**

2. Les Etats membres qui occupent un siège au Conseil conformément à la composition approuvée par la décision n° 26 de la première session de l'Assemblée (cf. référence B et [www.who.int](http://www.who.int) > *Conseil de l'OHI* > *Liste des membres*) devraient être représentés de préférence par le Directeur du Service hydrographique, conformément à la règle 5 des Règles de procédure du Conseil de l'OHI.

3. Les Etats membres qui ne sont pas membres du Conseil peuvent participer à la réunion, mais ne sont pas autorisés à voter (cf. article VI de la Convention relative à l'OHI).

4. Sur la base de l'expérience du C-1, le président, le vice-président et le Secrétaire général ont décidé qu'aucun observateur des catégories listées à l'article 4 du Règlement général de l'OHI ne devrait être invité à cette réunion du Conseil.

5. Le C-2 se tiendra au Double Tree by Hilton Hotel London – Tower of London. Sur la base de la précédente participation au C-1, ce lieu a été réservé pour 80 délégués au maximum. Les membres du Conseil sont par conséquent invités à envisager de ne pas envoyer plus de deux représentants par délégation, et les autres participants sont invités à limiter leur délégation à une personne. Ces limites n'incluent pas les présidents des organes subsidiaires qui doivent présenter un rapport au Conseil.

6. Pour des raisons d'ordre budgétaire, veuillez noter qu'aucune salle de réunion supplémentaire ne peut être attribuée pour des réunions parallèles ou pour des discussions en marge des réunions.

**Ordre du jour provisoire et soumission de propositions**

7. Comme requis par la règle 3 des règles de procédure du Conseil de l'OHI, la présente lettre d'annonce inclut un ordre du jour provisoire qui est fourni à l'annexe A.

8. Les Etats membres sont invités à soumettre toute proposition qu'ils souhaitent voir discuter lors du C-2, conjointement avec les documents d'appui pertinents. Conformément à la règle 7 des Règles de procédure du Conseil de l'OHI, les propositions doivent être soumises « *au moins trois mois avant*

le jour d'ouverture de la réunion ». Par conséquent, il est demandé aux Etats membres ainsi qu'aux présidents du comité des services et des normes hydrographiques (HSCC) et du comité de coordination inter-régional (IRCC) de bien vouloir soumettre leurs propositions au Secrétariat à l'adresse *cl-lc@iho.int* dès que possible après leurs réunions respectives (cf. référence A, Action C1/06), et **au plus tard le 9 juillet 2018**.

9. Conformément à la règle 7 des règles de procédure du Conseil de l'OHI, un ordre du jour provisoire révisé et ses documents d'accompagnement, ainsi qu'un calendrier, seront fournis aux Etats membres au moins deux mois avant le jour d'ouverture de la réunion. (9 août 2018).

#### **Information logistique et inscription**

10. Des informations générales sur la logistique seront prochainement mises à disposition à la page du C-2 sur le site web de l'OHI : [www.iho.int](http://www.iho.int) > Conseil de l'OHI > Prochaine réunion > C-2 > Inscription/Documents. Les Etats membres qui ont besoin de lettres d'invitation à l'appui de leurs demandes de visa sont aimablement invités à envoyer leurs demandes à l'UKHO dans les meilleurs délais, notant que les réservations d'hôtel et les demandes de visa incombent à chaque participant. Le point de contact du C-2 à l'UKHO est M. Nigel Sutton, International Bodies & Technical Engagement Strategy Manager, courriel : [nigel.sutton@ukho.gov.uk](mailto:nigel.sutton@ukho.gov.uk), téléphone : (+44) 1823-483896.

11. Afin de faciliter la préparation du C-2, les Etats membres sont invités à s'inscrire sur le site d'inscription en ligne de l'OHI : [www.iho.int](http://www.iho.int) > Accueil > Réunions&Evènements OHI > Go to the IHO On-line Registration, dans les meilleurs délais et **au plus tard le 9 juillet 2018**.

#### **Programme provisoire – événements sociaux**

12. Il est prévu que la réunion du C-2 commence le mardi 9 octobre à 9h00 et se termine le jeudi 11 octobre à 12h00.

13. Une réception informelle (non prise en charge par l'hôte) pour briser la glace, devrait avoir lieu au bar SkyLounge de l'hôtel au 12<sup>ème</sup> étage, le lundi 8 octobre, entre 18h00 et 19h30.

14. Afin de célébrer la Journée mondiale de l'hydrographie du Royaume-Uni « *La bathymétrie – un pilier pour des mers, océans et voies navigables durables* », John Humphrey, Directeur exécutif du Service hydrographique du Royaume-Uni accueillera les participants au C-2 le mardi 9 octobre, entre 18h30 et 21h00. L'événement se tiendra à la Trinity House. L'inscription à cet événement sera gérée par l'UKHO.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Mathias JONAS  
Secrétaire général

#### **Diffusion :**

- Président/vice-président du Conseil, membres du Conseil de l'OHI, Etats membres de l'OHI
- Comités de l'OHI (président/secrétaire) : HSSC, IRCC

#### **Annexe :**

A. Ordre du jour provisoire

**2<sup>EME</sup> REUNION DU CONSEIL DE L'OHI**  
**Londres, Royaume-Uni, 9-11 octobre 2018**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

**Référence :** Règle 8 des Règles de procédure du Conseil

**1. OUVERTURE**

- 1.1 Allocutions d'ouverture et introductions
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Dispositions administratives

**2. POINTS REQUIS PAR LA 1<sup>ERE</sup> ASSEMBLEE DE L'OHI**

- 2.1 Révision du plan stratégique de l'OHI (*à examiner dans le cadre du point n° 6 de l'ordre du jour*)
- 2.2 Révision de la résolution de l'OHI 2/2007 (décision A1/12) (*à examiner dans le cadre du point n° 4 de l'ordre du jour, rapports du HSSC et de l'IRCC*)
- 2.3 Révision de la résolution de l'OHI 1/2005 (décision A1/19) (*à examiner dans le cadre du point n° 4 de l'ordre du jour, rapport de l'IRCC*)

**3. POINTS REQUIS PAR LE 1<sup>ER</sup> CONSEIL DE L'OHI**

- 3.1 Examen de l'état des décisions et actions découlant du C-1

**4. POINTS REQUIS PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES**

- 4.1 Rapport et propositions du HSSC
- 4.2 Rapport et propositions de l'IRCC

**5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS DE L'OHI**

- 5.1 Examen de l'état financier actuel de l'OHI
- 5.2 Proposition de programme de travail de l'OHI pour 2019
- 5.3 Proposition de budget de l'OHI pour 2019

**6. EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI**

- 6.1 Rapport intérimaire et propositions du SPRWG

**7. AUTRES POINTS PROPOSES PAR UN ETAT MEMBRE OU PAR LE SECRETAIRE GENERAL**

- 7.1 Proposition de thème pour la Journée mondiale de l'hydrographie 2019

**8. PROCHAINE REUNION**

8.1 Dates et lieu de la 3<sup>ème</sup> réunion du Conseil de l'OHI (15-17 octobre 2019, à confirmer)

**9. QUESTIONS DIVERSES**

**10. EXAMEN DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA REUNION**

**11. CLOTURE DE LA REUNION**